

#### Délibération 2021-442

# Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 08 janvier 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Vendredi 08 janvier 2021 à 14 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel et visioconférence, salle audio) dûment convoqué par courriel du 21 décembre 2020 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	7	0	7

# Membres titulaires : participants en présentiel

M. Jean-Marc JULIENNE Mme Anne-Marie COUSIN

M. François DUFOUR

Mme Frédérique BOURY

M. François BRIERE

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental, président du SMANM conseillère régionale, vice-présidente du SMANM

conseiller régional

conseillère départementale

conseiller départemental

conseillère départementale

conseiller départemental

Membres titulaires : participants en visioconférence

# Membres titulaires excusés :

M. Jean-Manuel COUSIN

M. Jean-Jacques NOEL

Mme Christine LEBACHELEY

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseiller régional conseiller régional

conseillère départementale

conseillère régionale quitte la séance à 14h35 et donne pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN

Mme Nathalie THIERRY

conseillère régionale quitte la séance à 15h00

"affiché le" 20 JAN. 2021 .../...

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Après en avoir débattu spécifiquement,

Le syndicat mixte donne acte au président du SMANM de sa communication relative aux orientations budgétaires pour 2021.

Le rapport des orientations budgétaires 2021 figure en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne



# Rapport N° 2021 - 441



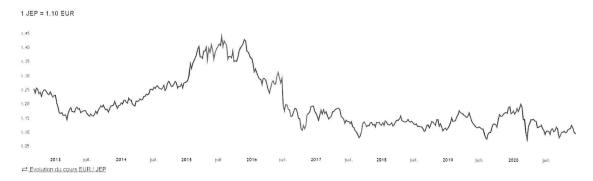
# Débat d'orientation budgétaire 2021

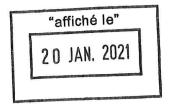
Le budget primitif du syndicat mixte association Normandie Manche (SMANM) est voté habituellement en mars et reprend les résultats de l'année précédente.

Le budget du SMANM est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses concernent les charges de personnel et les charges locatives de l'immeuble et de l'appartement loués à Saint-Hélier.

La particularité du budget du SMANM est sa forte exposition à l'évolution du taux de change livre jersiaise/euro. En effet, de 40 % des dépenses de fonctionnement du SMAMN s'effectue en livres. La projection budgétaire du débat d'orientation budgétaire (DOB) est basée sur un taux de change de 1,20, niveau atteint fin 2019, début 2020 (la livre jersiaise est autour des 1,10 au moment de la rédaction de ce rapport).

# Evolution du cours de la livre de Jersey (JEP) / euros (EUR)





# I. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2020	Orientations budgétaires 2021	% d'évolution
Charges à caractère général	95 781,60 €	108 327,60 €	13,10 %
Charges de personnel	86 290,00 €	94 570,00 €	9,60 %
Charges financières	900,00€	900,00€	0,00 %
Autres charges de gestion courante		5,00 €	_
Dépenses imprévues		3 142,00 €	-
Dotations aux amortissements	2 776,21 €	2 776,21 €	0,00 %
Total	185 747,81 €	209 720,81 €	12,91 %

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2020	Orientations budgétaires 2021	% d'évolution
Excédent exercice antérieur	4 186,68 €	7 659,68 €	82,95 %
Produits d'activité	1 500,00 €	2 000,00 €	33,33 %
Participations	180 000,00 €	200 000,00 €	11,11 %
Produits financiers	61,13 €	61,13 €	0,00 %
Total	185 747,81 €	209 720,81 €	12,91 %

#### A. Les dépenses de fonctionnement

Selon les projections, les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 209 721 euros, en hausse de 12,91 % par rapport au budget primitif 2020.

Le principal poste de dépenses, 94 570 € soit 45 % des dépenses de fonctionnement, concerne les frais de personnel.

Le SMANM emploie deux agents titulaires de la fonction publique territoriale basés à Saint-Hélier: une directrice et une assistante. La masse salariale connaîtrait une faible progression en 2021, de 0,24% pour atteindre **76 070 euros.** Dans un contexte de gel du point d'indice, l'évolution de la masse salariale est très dépendante des avancements d'échelon des deux agents et peut connaître des à-coups dans les années à venir. L'enveloppe de 76 070 euros comprend 500 euros pour la formation à la préparation du concours de rédacteur de l'assistante.

Le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la gestion administrative et comptable du SMANM. Cette mise à disposition est réglée par une convention depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 qui prévoit le remboursement du coût de 0,3 équivalent temps plein (ETP) du service mutualisation des fonctions support des satellites\* et de 0,1 ETP de la direction des ressources humaines. Le coût prévisionnel de la mise à disposition des agents s'élève à **18 500 euros** pour 2021.

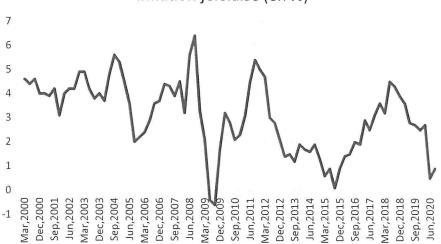
\* le service mutualisation des fonctions support des satellites est exclusivement dédié à la gestion administrative et comptable de six structures : le SMEL, le SYMEL, le SMPH, le SMANM, le SMMA et IIBS

Il est prévu une somme de 5 euros en autres charges de gestion courante pour que la paierie départementale régularise les règles d'arrondi du prélèvement à la source sur la paie des agents.

Le deuxième poste de dépenses, **64 000 euros** soit 30,5 % des dépenses de fonctionnement, concerne **le poste immobilier** avec les locations, à Saint-Hélier, d'un immeuble (71 Halkett Place) qui héberge les locaux du SMANM et le logement de fonction de la directrice et d'un appartement (Nelson street) pour le logement de fonction de l'assistante. Les loyers sont révisés tous les deux ou trois ans en fonction de l'évolution de l'inflation. Le loyer de l'appartement vient d'être révisé avec un taux d'inflation de 0,9 % en septembre 2020.

La prévision 2021 est établie selon l'hypothèse d'un taux de change à 1,20 et un taux d'inflation de 3 % pour la révision de fin d'année pour l'immeuble.

# Historique de l'inflation jersiaise



inflation jersiaise (en %)

S'ajoute, aux charges locatives, une **enveloppe de 3 300 euros** pour l'entretien à la charge du locataire. Les charges locatives jersiaises sont très différentes des charges locatives françaises. En effet, les baux jersiais imposent des ravalements de façade réguliers à la charge du locataire. L'immeuble de la boutique doit procéder à un ravalement tous les 4 ans qui fait l'objet d'âpres négociations pour un montant prévisionnel d'environ 9 000 euros. Le prochain aura lieu en 2022.

Afin de mener **les actions 2021**, dont le french festival à Jersey et le french festival à Guernesey, une enveloppe de **10 374 euros** est nécessaire. Ces actions vous sont présentées dans un rapport distinct.

Les autres dépenses courantes pour le fonctionnement du SMANM s'élèvent à 30 654 euros contre 27 066 € en 2020. Parmi les principales évolutions :

- Les achats pour la boutique :

Ils s'élèvent à 4 400 €, contre 3 200 € prévus au BP 2020. Il est proposé de baser une grande partie des commandes 2021 en fonction des ventes 2020 et de sélectionner des produits « best sellers » en grande partie alimentaire mais également en trouvant de nouveaux fournisseurs et de nouveaux produits.

#### - La maintenance :

Elle progresse de 1 440 € pour atteindre 5 490 € en raison des coûts liés aux outils informatiques.

#### - Le surcoût liés au Brexit :

Il est prévu une dépense supplémentaire de 900 € pour couvrir des frais de douanes supplémentaires ainsi que l'achat d'un carnet ATA (le carnet ATA, Temporary Admission, est le fruit d'une convention internationale couvrant l'admission temporaire, en franchise de droits et de taxes, de marchandises destinées à être présentées dans des manifestations commerciales).

Sont également prévues, des dépenses liées aux taxes supplémentaires appliquées à l'achat des produits de la Boutique en cas de no-deal. S'il n'y a pas d'accord, les échanges commerciaux entre Jersey et la France s'effectueront sur la base des tarifs de l'OMC). Au vu des taxes anticipées publiées sur le site du gouvernement britannique, nous avons retenu le calcul suivant :

Taxe de 8% (exemple : biscuits salés ou sucrés) sur 70% des achats de la Boutique (246,40) et Taxe de 16% (exemple : pâtés) pour 30% des achats de la Boutique (264)

Une enveloppe de **900 euros** est prévue en **charges financières** afin d'enregistrer les pertes de change au cours de l'exercice lors des paiements effectués par la paierie. En effet, le payeur utilise les taux de chancellerie qui sont des taux de change fixés par la direction du Trésor du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ils servent essentiellement à comptabiliser les opérations en devises exécutées par les comptables publics, le recours aux taux de chancellerie étant obligatoire pour l'exécution des dépenses publiques ou toute autre opération comptable exprimée en devises. L'écart réel entre le taux de chancellerie et le taux de change au moment de la transaction est enregistré soit en dépenses en charges financières soit en recettes en produit financiers.

Une enveloppe de dépenses imprévues est constituée pour un montant de 3 142 euros.

Les dotations aux amortissements sont, quant à elles, estimées à 2 776,21 euros.

#### B. Les recettes de fonctionnement

Le budget de SMANM est financé par les participations des collectivités membres. Il est proposé de les porter, en 2021 et pour les années à venir, à 200 000 euros :

- Région Normandie : 100 000 euros

- Département de la Manche : 100 000 euros

Ce montant de participations permet au SMANM de faire face aux aléas du taux de change de la livre jersiaise\*, à l'évolution de la masse salariale ainsi qu'aux travaux de ravalement tous les 4 ans.

En effet, au vu des hypothèses prudentes sur le taux de change et sur les surcoûts anticipés du Brexit, si des dépenses ne sont finalement pas réalisées, l'excédent ainsi dégagé sera affecté à l'année suivante et permettra de couvrir les dépenses ponctuelles exceptionnelles de ravalement obligatoire (tous les 4 ans), sans avoir à demander une nouvelle augmentation de la participation sur l'année des travaux.

Les autres recettes sont le produit attendu des ventes de la boutique qui est estimé à 2 000 euros pour l'exercice 2021 et le résultat reporté de l'exercice n-1.

Celui-ci est estimé à 7 700 euros. Il sera définitivement connu à la clôture de l'exercice. Il est le fruit d'éléments conjoncturels :

- la forte réalisation de gains de change par rapport au taux de chancellerie qui s'élèvent à 2 407 euros au moment de la rédaction de ce rapport (contre 61,13 euros prévus au budget 2020);
- le chiffre d'affaires prévisionnel de la boutique de 2 115 euros (contre 1 500 euros prévu) ;
- le taux de change favorable lors du paiement des loyers ;
- plusieurs non-dépenses liées à la crise sanitaire : moins de déplacement en lien avec la baisse de l'offre de traversée et annulation de manifestations.

# \* Illustration de l'impact de l'évolution du taux de change de la livre jersiaise sur le budget du SMAMN

 La charge des locations immobilières peut fortement variée en fonction de l'évolution du taux de change JEP/EUR.

Exemple avec le montant 2020 des locations immobilières:

```
£53 000 = 58 300 € pour un taux de change à 1,10
£53 000 = 63 600 € pour un taux de change à 1,20
£53 000 = 68 900 € pour un taux de change à 1,30
```

 Les participations financières en euros ne permettent pas la même capacité de financement en fonction des variations de la livre :

```
En 2014 : 150 000 € = £123 000 (£1 = 1,22 €)
En 2016 : 150 000 € = £110 300 (£1 = 1,36 €)
```

# II. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2020	Orientations budgétaires 2021	% d'évolution
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%
Immobilisations corporelles	19 000,00 €	19 000,00 €	0,00%
Dépenses imprévues	386,79 €	914,42 €	136,41%
Total	24 386,79 €	22 914,42 €	-6,04%

Recettes d'investissement	BUDGET 2020	PREVISIONNEL 2021	% d'évolution
Excédent exercice précédent	21 234,58 €	19 761,21 €	-6,94%
FCTVA	376,00 €	377,00 €	
Amortissements	2 776,21 €	2 776,21 €	
Total	24 386,79 €	22 914,42 €	-6,04%

Les besoins de financement de la section d'investissement sont exclusivement couverts par le **report du résultat N-1** de la section d'investissement qui est estimé à **19 760 euros** et la recette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui est évaluée à 377 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22 000 euros :

- 3 000 euros pour les besoins de logiciels, de licences ;
- 19 000 euros pour l'achat de matériels informatiques, de fournitures de bureau et de mobiliers. Cette enveloppe permettra notamment de financer du mobilier de présentation et du petit équipement pour la boutique ainsi que le remplacement du canapé de l'appartement de Nelson street.

Au regard de ces éléments, je vous invite à débattre de ces orientations budgétaires pour 2021.

Le Président du SMANM,